



ARRÊTÉ N° 2019/65

**Interdisant la circulation et le stationnement pour l'inauguration
de la place des Fêtes**

Mairie du PIN

Le Maire de la Commune du Pin,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 et suivants définissant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu, le code de la route et ses articles subséquents ;

Considérant l'inauguration de la place des Fêtes suite aux travaux de réaménagement ;

Considérant la nécessité d'interdire l'accès à la place des Fêtes à l'occasion de son **inauguration le dimanche 30 juin 2019** ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : La Grande Rue, la rue du pressoir, la rue du Puits de l'Orme, la rue Grognet et la rue de Chelles seront interdites à la circulation, au stationnement et seront fermées en totalité. La rue de Claye sera fermée et interdite au stationnement entre les numéros 1 et 12, son accès sera limité aux riverains sur la partie restante **le dimanche 30 juin à partir de 8 h 00**.

Article 2 : Les véhicules de secours et les véhicules municipaux ne seront pas concernés par ces interdictions

Article 3 : Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toute circonstance.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La copie du présent arrêté sera affichée dans le périmètre concerné pendant toute la durée des travaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MEAUX,
- Madame le Commissaire de Police de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine des Pompiers de CHELLES ci-chelles-prevision@sdis77.fr
- Services Techniques de la commune : services.techniques@mairielepin.fr

Le Pin, le 20 juin 2019

Le Maire,
Lydie WALLEZ

